



ASSOCIATION DE L'OUÏE  
DE L'OUTAOUAIS

# PILE OU FACE

Lundi, le 7 juin 2021

MINI

## Calendrier pour pouvoir changer votre rendez-vous pour la 2e dose de vaccin

Source : Page Facebook du premier ministre François Legault

La campagne de vaccination contre la COVID-19 avance vraiment bien. Pour espérer un retour à la normale le plus tôt possible, il faut que tous les Québécois reçoivent leurs deux doses d'ici le 31 août.

Pour y arriver, mon collègue Christian Dubé, ministre de la Santé, a annoncé, plus tôt aujourd'hui, le nouveau calendrier de vaccination. Dès lundi prochain, les 80 ans et plus pourront devancer leur rendez-vous pour recevoir leur deuxième dose.

Consultez le calendrier afin de savoir quand ce sera permis pour votre groupe d'âge. Et pour ceux et celles qui n'ont pas encore pris leur rendez-vous pour la première dose, il n'est jamais trop tard pour le faire!

**DATES D'OUVERTURE**  
**POUR DEVANCER SON  
RENDEZ-VOUS POUR LA 2<sup>e</sup> DOSE**

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
JUIN 6	7 80+ ans	8 75+ ans	9 70+ ans	10 65+ ans	11 60+ ans	12
13	14 55+ ans	15 50+ ans	16 45+ ans	17 40+ ans	18 35+ ans	19
20	21 30+ ans	22 25+ ans	23 18+ ans	24	25	26

Opération vaccination COVID-19

Québec.ca/vaccinCOVID

Votre gouvernement

Québec

# PILE OU FACE

MINI

## 14 juin 2021 : Outaouais en zone JAUNE

Dès le 14 juin 2021, la région d'Outaouais passera en zone jaune. Nous sommes permis de faire plus d'activités et de se rassembler en suivant les règles qui sont toujours en vigueur. Consultez cette image qui vous montre ce qui est permis de faire.

Continuez à être prudent!

Préalerte!

### PASSAGE DE PLUSIEURS RÉGIONS AU PALIER JAUNE AU 14 JUIN 2021

BAS-SAINT-LAURENT\*, CAPITALE-NATIONALE, CHAUDIÈRE-APPALACHES, ESTRIE, MONTRÉAL, OUTAOUAIS, LAVAL, LANAUDIÈRE, LAURENTIDES ET MONTÉRÉGIE

\*Les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques sont visées par ce changement. Toute la région du Bas-Saint-Laurent sera ainsi au palier jaune à compter du 14 juin.

#### RASSEMBLEMENTS DANS LES DOMICILES PRIVÉS



- Limités aux occupants de 2 résidences différentes à l'intérieur
- Permis sur les terrains privés et les balcons pour un maximum de 8 personnes ou pour les occupants de 2 résidences différentes à l'extérieur

#### LIEUX PUBLICS



- Restaurants : ouverts, les occupants de 2 résidences privées peuvent partager la même table
- Bars : ouverts, sous certaines conditions
- Lieux récréatifs ou touristiques : ouverts

#### MILIEUX SCOLAIRES TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT



- Ouverts

#### SPORTS ET LOISIRS



- À l'intérieur : 12 personnes au maximum avec supervision
- À l'extérieur : 12 personnes au maximum (avec contacts de courte durée)
- À compter du **11 juin 2021**, les activités extérieures supervisées seront permises en groupes allant jusqu'à 25 personnes

#### DÉPLACEMENTS INTERRÉGIONAUX



- Déplacements pourront reprendre